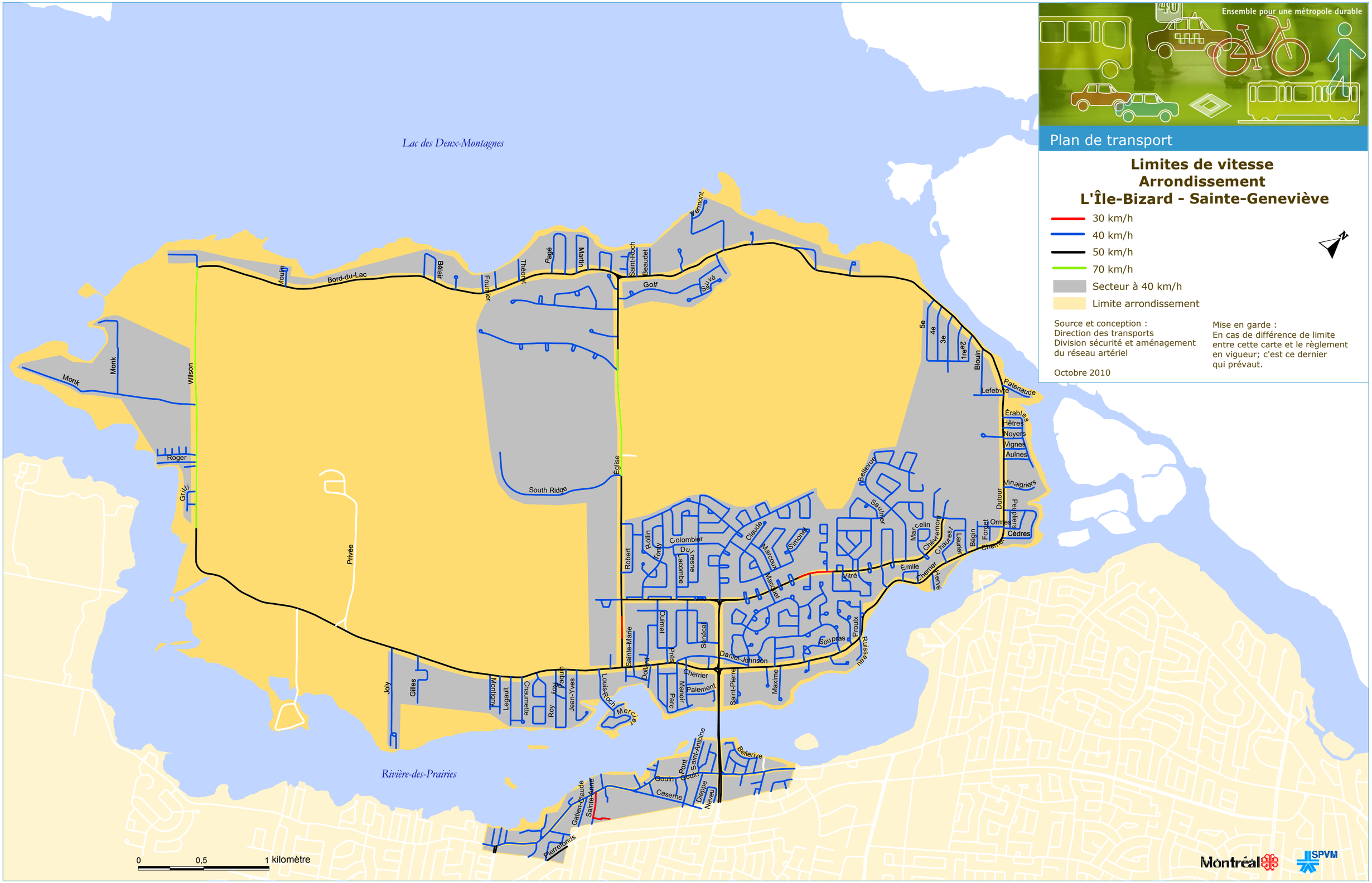
Ensemble pour une métropole durable
Plan de transport
Limites de vitesse
Arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
30 km/h
40 km/h
50 km/h
70 km/h
Secteur à 40 km/h
Limite arrondissement
Source et conception :
Direction des transports
Division sécurité et aménagement
du réseau artériel
Octobre 2010
Mise en garde :
En cas de différence de limite
entre cette carte et le règlement
en vigueur; c'est ce dernier
qui prévaut.
Lac des Deux-Montagnes
Rivière-des-Prairies
Bord-du-Lac
Golf
Église
South Ridge
Privée
Monk
Wilson
Roger
Joly
Gilles
Montigny
Legault
Chaumette
Roy
Paquin
Jean-Yves
Louis-Roch
Mercier
Sainte-Marie
Dollard
Ouimet
Prés
Sénécal
Cherrier
Paiement
Manoir
Parc
Saint-Pierre
Maxime
Daniel-Johnson
Souprasé
Proulx
Ruisseau
Vitré
Émile
Cherrier
Hervé
Chaurest
Laurier
Bégin
Forget
Ormes
Cèdres
Dutour
Peupliers
Vinaigriers
Aulnes
Vignes
Noyers
Hêtres
Érables
Patenaude
Lefebvre
Blouin
1re
2e
3e
4e
5e
Bellevue
Saulnier
Marcelin
Chèvremont
Claude
Marcoux
Simonet
Macquet
Colombier
Duresne
Lacombe
Robert
Rollin
Tonty
Pont
Saint-Antoine
Goulin
Caserne
Dieppe
Neveu
Bellerive
Gatien-Claude
Sainte-Anne
Pierrefonds
Golf
Beaudet
Saint-Roch
Martin
Pagé
Théoret
Fournier
Bélair
Moulin
Vermont
Sauvé
0
0,5
1 kilomètre
Montréal
SPVM